

Le 23 avril 2018

Réponse à Yves Mathey

au sujet de l'analyse du projet de loi « immigration – asile »

Tout d'abord un remerciement, pour vos réactions et les documents envoyés, que nous intégrons volontiers au « dossier¹ » construit sur le site internet du Pacte civique pour rassembler les documents relatifs à la question migratoire ; et deux précisions :

- ✓ l'analyse du projet de loi (que nous vous invitons à lire si vous ne l'avez déjà fait) et la note aux parlementaires (qui résume cette analyse) ont été validées par l'équipe nationale avant toute diffusion, notamment aux parlementaires ;
- ✓ nous avons une grande admiration pour le travail déployé par la Cimade auprès des migrants, qui met effectivement en œuvre de manière concrète et efficace (en particulier l'aide juridique) la valeur fraternité.

Essayons de comprendre nos désaccords.

Le premier point, que vous mettez largement en avant, consisterait en une grave sous-estimation de notre part des atteintes au droit contenues dans le projet de loi. De fait, les juristes avec lesquels nous avons travaillé n'ont pas toujours une lecture aussi alarmiste que la vôtre d'un certain nombre de *durcissements* (terme que nous avons employé), justifiés soit par des alignements sur la pratique ou la réglementation européenne, soit par le souci d'éviter que l'asile ne devienne le *cheval de Troie* du terrorisme. Mais l'essentiel n'est pas là !

La question fondamentale est celle de l'acceptation ou du refus de *limites à la politique d'accueil*, aussi bien au plan européen qu'au plan français. L'examen de l'argumentaire de la Cimade, d'ailleurs fort bien fait, ne permet pas de savoir quelle est sa position sur ce point. Mais les nombreuses dénonciations d'une « *politique de tri* » incitent à penser que, pour elle, tout étranger arrivé sur notre sol doit pouvoir y rester (sans être « *trié* »). Refuser toute politique de tri, c'est ôter à l'Etat la possibilité de réguler l'immigration et de maîtriser sa politique migratoire.

Nous dénonçons cette conception pour plusieurs raisons :

- ✓ sont totalement ignorées, méprisées ou passées sous silence les aspirations exprimées par les Français dans plusieurs sondages, indiquant qu'une majorité d'entre eux souhaitent que les réfugiés persécutés dans leur pays soient accueillis, mais demande aussi que l'immigration soit maîtrisée et la lutte contre l'immigration clandestine renforcée ;
- ✓ une telle radicalité dans la politique migratoire fait prendre un risque politique énorme : favoriser, *a contrario*, les forces xénophobes. Elles sont à l'œuvre dans plusieurs pays européens ; en France nous y avons échappé ... pour combien de temps ?
- ✓ elle prend aussi le risque de diluer le statut de réfugié (ou celui de la protection subsidiaire), fondé sur la Convention de Genève, qui reste la base juridique la plus solide pour une politique migratoire durable, dans une politique d'accueil ouverte, peut-être plus généreuse mais politiquement fragile ;
- ✓ enfin, elle n'est guère compatible avec une harmonisation européenne des politiques migratoires.

¹ Voir la page <http://www.pacte-civique.org/TousnosDossiers>

Pour nous, l'accueil des migrants arrivant sur notre sol doit être *inconditionnel*, mais leur droit à y demeurer ne peut pas l'être.

Il faut donc bien admettre la possibilité de renvoyer des migrants ne répondant pas aux critères de la Convention de Genève, reconnaître qu'il est préférable, pour les déboutés comme pour la société, de le faire dans des délais rapides, et tenter de fabriquer le moins possible de « *sans papiers* », ni expulsables ni intégrables ; tout ceci avec comme limite impérative le traitement humain des personnes concernées.

Dernier point : plutôt que de le ranger définitivement dans la catégorie « *xénophobe* », donc à rejeter en bloc², nous préférons inciter les parlementaires à corriger le projet de loi, à l'améliorer, à le compléter en matière d'intégration. Quelques points, trop rares à notre goût, ont été effectivement améliorés lors de l'examen du texte en première lecture à l'Assemblée nationale, notamment un assouplissement important du « *délit de solidarité* » ; nous continuerons à faire pression auprès des sénateurs qui l'examineront en juin.

Nous appelons aussi le gouvernement à mettre en œuvre une stratégie migratoire cohérente :

- ✓ appuyée sur un discours *pédagogique* montrant que, bien conduite (en particulier par une politique poussée d'intégration), l'immigration constitue une chance pour l'Europe et pour notre pays ;
- ✓ se fixant des objectifs ambitieux en matière de premier accueil, d'hébergement et d'intégration ;
- ✓ mettant en place une programmation pluriannuelle des moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs.

Bien fraternellement,

Pour l'équipe d'animation,

Jean-Baptiste de Foucauld et Pierre Guillaume, coordinateurs du Pacte civique ;

Eric Thuillez, délégué général.

² Ce qui n'a aucune chance de se produire dans l'état actuel des rapports de force politiques au Parlement.